

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction  
de la gestion du personnel*

*Bureau du personnel officier*

## **Arrêté du 20 mars 2018 portant placement en situation d'affectation temporaire**

**NOR : INTJ1807848A**

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4138-2.2° et R. 4138-30 à R. 4138-33 ;

Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie ;

Vu la convention en date du 6 novembre 2014,

Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

Dans l'intérêt du service, le colonel Jean-François Voillot (NIGEND : 154461 – NLS : 8012433 – NID : 8892010016) est placé en situation d'affectation temporaire, du 1<sup>er</sup> août 2018 au 31 juillet 2019 inclus, en qualité de chef de groupe experts sécurité ITER au sein du commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) à Marseille (13).

### Article 2

L'intéressé exerce ses fonctions au sein de la région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur – zone de défense et de sécurité Sud sise 162, avenue de la Timone, 13387 Marseille Cedex 10.

Pendant la période définie à l'article 1<sup>er</sup>, il est administré par la région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur – zone de défense et de sécurité Sud.

Pour toute question relative à son emploi, le référent militaire désigné est le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale.

### Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 20 mars 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :

*Le général de corps d'armée,  
directeur des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale,*

**H. RENAUD**